CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
Séance du vendredi 05 juin 2026

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD s'est réuni le 05 juin 2026 à 18h30 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François DAUDRUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey PITTE, Patricia PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,

Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Sandrine LEQUEUX (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Messieurs Sébastien DUPREY (pouvoir à Victor BALIER), Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR), Ludovic VERDIERE (pouvoir à Marie-José BOLEA),

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Madame Nathalie LETELLIER se présente et, obtenant la majorité, est désignée pour remplir cette fonction.

Madame Angélique VERROUST (secrétaire générale de mairie) assiste à la réunion.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Monsieur Daudruy demande l'accord pour ajouter deux délibérations pour demander des subventions : accepté.

Il évoque ensuite un virement de crédit effectué pour payer une facture de raccordement pour permettre l'installation d'une défense contre l'incendie.

QUESTION N° 1 :
Désignation de délégués pour les élections sénatoriales

1 seule liste est présentée par M.Daudruy qui recueille 18 voix. 1 vote blanc est recensé.

Sont désignés « grands électeurs » :

- Titulaires : François DAUDRUY, Nathalie LETELLIER, Victor BALIER, Aloïse HOCH, Marie-Lise DEGREMONT
- Suppléants : Bernadette MALANDAIN, Ludovic VERDIERE, Marie-José BOLEA

QUESTION N°2 :
Désignation de représentants au comité de pilotage du site Natura 2000 FR2302001 « Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime »

Le conseil municipal désigne un titulaire (Victor BALIER) et un suppléant (Claude MAGUET) pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 FR2302001 « Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime ».

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°3 :
Tarifs cantine et garderie

Nathalie Letellier rappelle les tarifs et propose de maintenir les tarifs votés en 2025, en cette période de conjoncture difficile pour les familles. Le tarif pour tout repas non commandé dans les délais est maintenu à 7€ tout comme le dépassement d'horaire à la garderie pour 3 € le 1/4h. Le but n'est pas

de sanctionner mais de sensibiliser les familles au respect des horaires et à l'organisation préalable de la cantine.

Antoine Dumarquez demande s'il y a beaucoup de dépassement. Il est répondu que non. Il demande également s'il est possible de rajouter le lien vers le portail famille pour les inscriptions à la cantine.

Nathalie Letellier rappelle que les enfants bénéficient de repas élaborés sur place par un cuisinier qui s'implique dans sa mission pour le plaisir des élèves.

Antoine Dumarquez demande le coût de revient d'un repas. Nathalie Letellier explique que le cuisinier n'a pas de budget fixe à respecter, cela dépend des produits, des promotions, s'il y a des repas à thème…Monsieur le Maire répond que par ailleurs, pour faire une estimation, il faudrait prendre en compte les frais de personnel, d'électricité, de chauffage…

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°4 :
Demande de subvention pour la réfection du clocher

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à la réfection du clocher de l'église pour laquelle la dépense est prévue au budget primitif 2026. Après consultation auprès de différentes entreprises de couverture, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise VAUCHEL pour la somme de 65710€ H.T / 78852€ TTC.

Ludovic Maillard demande si le devis comprend également la rénovation de charpente. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement une ligne budgétaire est prévue pour remplacer certaines pièces de bois.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention et à démarrer les travaux dès que les formalités administratives le permettront.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N° 5 :
Demande de subvention pour la réfection de voirie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à la réfection de diverses voiries pour laquelle la dépense est prévue au budget primitif 2026. Les rues concernées sont :

- La route des Hogues, des Ferrières et le Chemin de la cavée
- La rue du 08 mai 1945
- L'impasse du bouleran

Après consultation auprès de différentes entreprises de VRD, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise DELAHAIS FRERES pour la somme de 92910€ H.T / 111492€ TTC.

Catherine Levaray demande si la rénovation de la rue du 08 mai est vraiment nécessaire. Monsieur le Maire explique que cette rue est très abîmée par endroit et nécessite un entretien bi-couche.

Patricia Pradignac demande comment s'effectue le choix des voies concernées et pourquoi la route de Grainval n'est pas inscrite. Monsieur le Maire répond que le secteur de Grainval sera refait à neuf lorsque l'effacement de réseaux sera terminé (les travaux d'effacement chemin des falaises vont bientôt démarrer) et que les études hydrauliques seront réalisées.

Catherine Levaray fait part des gros problèmes de circulation rue du poteau et craint que ces travaux rajoutent des perturbations. Monsieur le Maire répond que ces travaux se feront sur 1 seul côté de voie à la fois pour permettre la circulation. Il ajoute que la rue du poteau fera l'objet d'une rénovation lorsque les effacements de réseaux seront effectués. Il conviendra également de faire une réunion publique pour évoquer les sens de circulation afin que ce hameau retrouve plus de tranquillité. Par ailleurs, Monsieur le Maire signale qu'un projet de voie cyclable sur cet axe est à l'étude de la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention et à démarrer les travaux dès que les formalités administratives le permettront.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Audrey Pitte demande des informations sur l'extinction de l'éclairage public, notamment rue du 08 mai. Monsieur le Maire explique les modalités de réduction de puissance pendant la nuit sur les secteurs fournis en éclairage LED. En principe, l'éclairage est éteint partout entre 23h et 6h du matin (sauf départementales et rues avec éclairage LED).
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé à la rentrée pour la réalisation de la salle de tennis. La somme prévue au budget ne sera pas entièrement dépensée. Face à cela, la nécessité de financer un tracteur tondeuse (environ 50 000€) se fait sentir à l'approche de la saison estivale. Les membres du conseil municipal valident cette proposition. Un chiffrage pour la reprise de l'ancien matériel est demandé.
- Nathalie Letellier souhaite créer un groupe de travail qui puisse non seulement réfléchir sur le futur groupe scolaire mais également sur l'animation au quotidien. Sandrine Lequeux, Antoine Dumarquez, Bernadette Malandain, Marie-José Boléa, Patricia Pradignac, Audrey Pitte, Claude Maguet, Victor Balier, Nathalie Letellier et Monsieur le Maire composeront ce groupe de travail auquel sera associé le directeur d'école. Monsieur le Maire signale que la Shema pourrait accompagner les élus en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.
- Claude Maguet signale des désordres sur les trottoirs de la rue Victor Coviaux et demande si une garantie décennale existe. Victor Balier a constaté également ces soucis et a appelé Guillaume Péruisset qui avait assuré la maîtrise d'œuvre lors des travaux d'aménagement, afin qu'il puisse rendre sur place et constater les désordres.

La séance est levée à 19h35.